

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation : 29/04/2026
Secrétaire de séance : Thérèse JONGMANS

L'an deux mille vingt-six et le 05 Mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. COUX Emmanuel, Maire.

Présents : ANNOVAZZI Catherine, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, GENEVOIS Sandra, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, STROOBANT Maëlle.

Absents excusés : LANDREAUD Sophie (procuration de vote), VUAGNOUX Philippe (procuration de vote).

N° 31-2026 : Convention entre la Communauté de Communes Cœur de Savoie et la commune pour un chantier jeunes.

Dans le cadre de l'organisation de chantiers d'été, la Communauté de Communes Cœur de Savoie peut intervenir comme prestataire de service pour le compte de la commune de Ste- Hélène-du-Lac pour la mise à disposition de personnels âgés de 16 ans minimum régulièrement déclarés dans le but de réaliser du désherbage, tailles de massifs, haies, nettoyage des tables et chaises de la salle polyvalente ainsi que d'autres petits travaux situés sur la commune de Ste-Hélène-du-Lac.

M. Le Maire propose de signer la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour un chantier de 5 jeunes du 27/07/2026 au 31/07/2026 pour 28 heures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la proposition de M. Le Maire.
- Charge M. Le Maire de signer la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 05 Mai 2026.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Emmanuel COUX



Secrétaire de séance,
Thérèse JONGMANS

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Thérèse Jongmans", is written below the printed name of the secretary.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le